

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026	
Date d'affichage et de convocation 5 février 2026	L'an deux mille vingt-six, le onze février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 21	<u>Etaient présents:</u> Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Jean-Jacques PERCHAT, Martine POULLIE, Maurice ANDRIEU, Georges BIRBA, Kadidiatou DIEBKILE, Benoît FARRAN, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Francis KLEIJN, Estelle BOCKEL, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG, Flavien PARISI. <u>Pouvoirs:</u> Olivier BECRET à Nicole BERGERAT, Gilles MEKLER à Benoît FARRAN, Antoine CALDICOTE à Catherine GASTAN-KLUG <u>Absents:</u> Thierry TABORSKI, Thierry MARIN-CUDRAZ, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Nathalie CHEVALLIER et Corinne GARREAU. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Martine POULLIE

2026/003 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE TERSEN DURANT L'EXPLOITATION DE L'ISDI

Rapporteur : Yves MURRU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral d'enregistrement n° IC-21-106 du 26 novembre 2021 autorisant l'extension d'une installation de stockage de déchets inertes à la société TERSEN sur la commune de Puiseux en France,

Vu la délibération du 7 avril 2023 autorisant le maire à signer la convention bipartite avec la société Tersen,

Considérant qu'il convient de signer un avenant à la convention bipartite qui fixe les modalités financières en faveur de la commune accordées par la société TERSEN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions : Catherine GASTAN et Antoine CALDICOTE, 19 votes pour) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat financier avec la société TERSEN dans le cadre de l'extension de l'exploitation de l'ISDI à Puiseux en France

Le Secrétaire,

Martine POULLIE



Fait et délibéré le 11/02/2026

Extrait certifié conforme au registre des délibérations. Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre. Le Maire certifie exécutoire la présente, transmise en sous-préfecture de Sarcelles